

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL1237

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 41 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III (*nouveau*). – Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité de renforcer les antennes d'universités dans les villes moyennes, en fonction des projets économiques de ces territoires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement

d'appel.

À Béziers, le centre du Guesclin est la plus importante annexe universitaire de France. Elle dépend de l'université Paul Valéry de Montpellier. Un projet d'extension de 3 000 m² est envisagé en lien avec l'Université Paul Valéry, le Rectorat, la Région et l'agglomération. Ce projet d'extension permettra d'enrichir l'offre de formation. Il faut continuer dans ce sens.